

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX



**EXTRAIT**  
du  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**L'an DEUX MILLE VINGT ET UN et le 27 mai 2021 à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 21 mai 2021, s'est réuni en mairie dans la salle René Dassé, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, sans public, avec retransmission des débats en direct, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.**

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 21 mai 2021
Nombre de présents	28	
Nombre de pouvoirs	7	Date de l'affichage : 1 <sup>er</sup> juin 2021
Suffrages exprimés	35	

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENault, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, Mme Sandra LARTIGAU, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, Mme Géraldine MADOUNARI.

**ABSENTS ET EXCUSES :**

Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Benoît LAMIABLE, Mme Fanny MESPLET, M. Bruno JANOT.

**POUVOIRS :**

Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON a donné pouvoir à M. Vincent MORA,  
M. Jean-Paul DUBOURDIEU a donné pouvoir à Mme Gisèle CAMIADE,  
M. Michel GUILLEMIN a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS,  
Mme Audrey LALOTTE a donné pouvoir à M. Julien RELAUX,  
M. Benoît LAMIABLE a donné pouvoir à Mme Marylène HENault,  
Mme Fanny MESPLET a donné pouvoir à Mme Florence PEYSALLE,  
M. Bruno JANOT a donné pouvoir à M. Yves LOUMÉ.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Alexis ARRAS.

**OBJET : COMPAGNIE THERMALE DE DAX - CLÔTURE DEFINITIVE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1521-1 et suivants et L.2121-29,

**VU** l'instruction comptable M14 applicable aux communes dans sa version en vigueur,

**VU** l'avis favorable de la Commission Finances et Administration Générale du 20 mai 2021.

**CONSIDÉRANT** que l'assemblée générale du 30 décembre 2020 a prononcé la clôture définitive de la Compagnie Thermale de Dax,

**CONSIDÉRANT** qu'il a été procédé à la répartition du solde positif de la liquidation (69 858 €) à l'ensemble des actionnaires au prorata des parts détenues,

**CONSIDÉRANT** qu'il a été reversé à la ville de Dax la somme de 53 105,99 € (239 250 actions x 0,22197 €),

**CONSIDÉRANT** que dans l'actif de la collectivité, se trouvent les immobilisations financières :

- budget Activités Assujetties à la TVA, immobilisation ATVA130013 pour 2 820 000 €
- budget Principal, immobilisations VILLE06314/VILLE06315/VILLE06316 pour un montant total de 960 428,81 €.

Suite à la liquidation de la société, ces immobilisations financières doivent être sorties de l'actif et la quote-part de 53 105,99 € revenant à la collectivité doit être enregistrée comptablement, suivant le schéma correspondant à une cession à titre onéreux (39 829,50 € sur le budget Activités Assujetties à la TVA et 13 276,49 € sur le budget principal).

**SUR PROPOSITION DE Mme HENAULT Marylène, Adjointe au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,**

**ACTE** la répartition du solde positif suite à la liquidation de la Compagnie Thermale de Dax,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à passer les opérations comptables pour enregistrer :

- la quote-part de 53 105,99 € (39 829,50 € sur le budget Activités Assujetties à la TVA et 13 276,49 € sur le budget principal) revenant à la collectivité
- les sorties d'immobilisations sur chacun des budgets.

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,**



Julien DUBOIS  
Maire de Dax  
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

LAAR 1A 15920854250

LAAR 1A 15920854250

**COMPAGNIE THERMALE de DAX**

Société anonyme d'économie mixte locale  
en liquidation au capital de 5.035.552 €  
Siège de la liquidation: 2 Cours de Verdun, 40100 DAX  
RCS Dax 986 920 0.31



Ville de DAX  
Hôtel de Ville  
BP 50 344  
40107 DAX CEDEX

Dax, le 14 décembre 2020

Cher Actionnaire,

Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire de clôture de liquidation de notre société le **30 décembre 2020, à 11 heures**, à l'Hôtel de Ville de DAX, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Liquidateur sur l'exercice clos le 31/12/2019 et sur l'ensemble des opérations de liquidation.
- Examen et approbation des comptes au 31/12/2019 et du compte de liquidation et vote d'une répartition pour solde de tout compte.
- Quitus au Liquidateur et décharge de son mandat.
- Constatation de la clôture de la liquidation.

Pour le cas où vous ne pourriez assister à cette assemblée, un formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration peut être obtenu par demande déposée ou reçue par la SELARL FHB prise en la personne de Maître Sylvain HUSTAIX, liquidateur amiable de la société, 3 rue Bernadou, 64100 Bayonne, six jours au moins avant la date de l'assemblée.

Veillez agréer, Cher Actionnaire, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Liquidateur Amiable

Maître Sylvain HUSTAIX,  
représentant la SELARL FHB

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the typed name of the liquidator.

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20210528-20210527-30-DE  
Date de télétransmission : 31/05/2021  
Date de réception préfecture : 31/05/2021

**COMPAGNIE THERMALE DE DAX**  
Société Anonyme d'Economie Mixte Locale  
au capital de 5.035.552 euros en cours de liquidation  
Siège social et siège de la liquidation : 2 cours de Verdun, 40100 Dax, RCS Dax 986 920 031

**ASSEMBLEE GENERALE DU 30 DECEMBRE 2020 A 11 HEURES  
D'APPROBATION DES COMPTES 2019  
ET DE CLOTURE DE LIQUIDATION**

**ORDRE DU JOUR ET TEXTE DES RESOLUTIONS**

ORDRE DU JOUR

- Rapport du Liquidateur sur l'exercice clos au 31/12/2019 et sur l'ensemble des opérations de liquidation.
- Examen, approbation et affectation du résultat des comptes 2019,
- Examen et approbation du compte de liquidation, et vote d'une répartition pour solde de tout compte.
- Quitus au Liquidateur et décharge de son mandat.
- Constatation de la clôture de la liquidation.

TEXTE DES RESOLUTIONS

**Première résolution – approbation des comptes annuels 2019 et affectation du résultat**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Liquidateur sur l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve ledit rapport ainsi que les comptes annuels 2019, faisant ressortir une situation nette positive de 84.606 euros, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 49.913 euros, majoré du « report à nouveau » déficitaire de 5.000.858 euros, soit un résultat déficitaire de 4.950.945 euros, de la manière suivante:

**Origine**

Résultat de l'exercice		49.913 euros
Report à nouveau		- 5.000.858 euros

**Imputations**

Sur le poste « report à nouveau »	-4.950.945 euros	
<b>Totaux</b>	<b>-4.950.945 euros</b>	<b>-4.950.945 euros</b>

Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20210528-20210527-30-DE  
Date de télétransmission : 31/05/2021  
Date de réception préfecture : 31/05/2021

L'assemblée générale constate qu'après cette affectation, les fonds propres sont positifs à concurrence de 84.606 euros et se présentent comme suit :

- Capital social :	5.035.552 euros
- Report à nouveau négatif :	<u>- 4.950.945 euros</u>
Situation nette (positive) :	84.606 euros

#### **Deuxième - approbation du compte définitif de liquidation**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation, approuve ledit rapport ainsi que le compte définitif de liquidation qui en résulte, faisant ressortir une situation nette positive de 84.606 euros auquel il convient d'ajouter les intérêts perçus depuis et de déduire les frais suivants :

- honoraires du liquidateur pour l'année 2019 et le premier trimestre 2020 : 7.500 € HT,
- les honoraires de Maître KARABATSOS pour son assistance à la préparation de l'assemblée générale : 5.070 euros HT,
- les frais de publicités : 160 €,
- les frais de Greffe : 14,35 €.

#### **Troisième résolution - solde de liquidation**

L'assemblée générale décide de répartir le solde positif de liquidation s'élevant à 69.733,38 euros, par l'attribution d'une somme nette de 0,2215 euros à chaque action correspondant au remboursement partiel de l'action dont la valeur nominale est de 16,00 Euros. Cette attribution vaut répartition pour solde de tout compte.

En conséquence, l'assemblée générale donne tous pouvoirs au Liquidateur pour procéder à cette répartition entre les actionnaires.

#### **Quatrième résolution - clôture définitive de la liquidation**

L'assemblée générale prononce la clôture définitive de la liquidation à compter de ce jour et donne quitus au Liquidateur de sa gestion et décharge de son mandat.

#### **Cinquième résolution - délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités**

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

COMPAGNIE THERMALE DE DAX  
Société Anonyme d'Economie Mixte Locale  
En Liquidation au capital de 5.035.552 euros  
Siège social : Hôtel de Ville – rue Saint Pierre – 40100 DAX  
RCS DAX : 986 920 031

---

**RAPPORT DU LIQUIDATEUR**  
**SUR LES COMPTES 2019 ET LES COMPTES DE LIQUIDATION**

Mesdames, Messieurs,

Je vous ai réunis en assemblée générale ordinaire, en application des statuts et de l'article L.225-100 du Code de Commerce, pour vous rendre compte des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, des résultats de cette activité, et pour soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice ainsi que des comptes de liquidation arrêtés au 28 février 2020, et pour soumettre à votre approbation la répartition du solde de liquidation telle qu'envisagée. Les comptes sont joints au présent rapport.

Le rapport qui vous est présenté concerne les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et les comptes de liquidation établis pour la période du 01/01/2020 au 28/02/2020 par le cabinet d'expertise comptable EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST ; périodes gérées en ma qualité de Liquidateur Amiable.

Je vous rappelle que les convocations à la présente assemblée ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par les statuts.

**SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 2019**

Les opérations liquidatives se sont poursuivies.

Il a été procédé au règlement de quelques factures et aux frais et honoraires des intervenants.

Le suivi des procédures prud'homales a été assuré.

**EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS**

Aucun chiffre d'affaires n'a été réalisé durant l'exercice 2019, la société n'ayant plus d'activité.

Il n'y a pas eu de produits d'exploitation et les charges d'exploitation se sont élevées à 16.088,46 euros dégageant un résultat d'exploitation de 37.911,54 euros.

Compte tenu de ces données, et d'un résultat financier positif de 1.002,57 euros, le résultat courant avant impôt de l'exercice se traduit par un solde positif de 38.914,11 euros.

Compte tenu de la décision définitive dans le cadre de l'affaire avec M. BENOIST, la provision a été ajustée de façon à ne tenir compte que du litige avec Mme NAPIAS (soit 54.000 euros). Cette modification génère une reprise sur provision de 54.000 euros et un résultat comptable positif (49.912,66 €). Fiscalement, ce résultat est ramené à 0 après imputation de déficits antérieurs.

Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20210528-20210527-30-DE  
Date de télétransmission : 31/05/2021  
Date de réception préfecture : 31/05/2021

Compte tenu des éléments ci-dessus et du résultat exceptionnel de 10.998,55 euros, le résultat comptable net de l'exercice se solde par un bénéfice de 49.912,66 euros.

Au 31 décembre 2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 89.526,21 euros.

#### Opérations réalisées au cours de l'exercice 2019 :

##### Les procédures prud'homales :

Procédures suivies par le CABINET DUBERNET DE BOSCOQ à BAYONNE :

- Procédure c/ NAPIAS ; Madame NAPIAS avait fait appel du jugement du 31 mars 2016 rendu par le Conseil des Prud'hommes de DAX, la déboutant de ses demandes. L'audience devant la chambre sociale de la Cour d'Appel s'est tenue le 22 mai 2019. L'arrêt de la Cour d'Appel a été rendu le 29 août 2019, et a condamné la COMPAGNIE THERMALE DE DAX à payer à Madame Olivia NAPIAS, les sommes suivantes :
  - 1.512,55 € bruts d'indemnité de requalification,
  - 1.512,55 € nets de dommages et intérêts pour absence de procédure de licenciement,
  - 420,33 € bruts d'indemnité compensatrice de préavis,
  - 42,03 € bruts pour les congés payés y afférents,
  - 500 € nets à titre de dommages et intérêts pour licenciement sans cause réelle et sérieuse,
  - 800 € en application des dispositions de l'article 700 du code de procédure civile.Cette décision a été exécutée.  
Un certificat de non pourvoi en cassation a été délivré le 10 janvier 2020.

La SCP SUR-MAUVENU suit une procédure spécifique, à savoir :

- Procédure c/ BENOIST : l'Arrêt de la Cour d'Appel de PAU du 17 février 2017 a radié l'affaire au rôle pour non-respect du calendrier de procédure par l'appelant. Maître MAUVENU a confirmé que la péremption d'instance interviendrait au 15 février 2019.

Selon les informations transmises par le Cabinet SUR MAUVENU le 19 juin 2019, l'on peut considérer implicitement que la péremption d'instance est désormais intervenue.

##### Les actifs :

- Les archives : lors d'un échange par courriel du 1<sup>er</sup> août 2019, le liquidateur a :
  - confirmé à la Mairie de Dax que la prise en charge financière du coût de l'archivage ou de la destruction des documents incombe désormais à cette dernière,
  - indiqué être favorable à la destruction des archives dès lors que les délais de conservation sont arrivés à expiration selon la réglementation en vigueur,
  - suggéré que lors de la clôture des opérations de liquidation, le reliquat d'archives soit confié à un prestataire ; le coût d'archivage correspondant étant inclus et pris en charge par la COMPAGNIE THERMALE DE DAX, et réglé d'avance. Les documents dont la conservation devrait intervenir pour une durée particulièrement longue (social) pourraient être confiés aux archives départementales. Aucun retour n'est intervenu à ce sujet.

## PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En l'absence d'exploitation, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 que nous soumettons à votre approbation ont été établis en valeurs liquidatives.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe ainsi que le tableau des résultats prévu par l'article R225-102 du Code de Commerce.

#### AFFECTATION DU RESULTAT

Conformément aux dispositions de la loi et des statuts, je vous propose d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 49.912,66 euros, majoré du « Report à nouveau » déficitaire de 5.000.858,45 euros, soit un résultat déficitaire de 4.950.945,79 euros, de la manière suivante :

##### Origine

Résultat de l'exercice	49,913 euros
Report à nouveau	-5.000.858 euros

##### Imputations

Sur le poste « report à nouveau » :	- 4.950.945 euros
-------------------------------------	-------------------

Totaux	- 4.950.945 euros	- 4.950.945 euros
--------	-------------------	-------------------

Je vous demande de bien vouloir constater qu'après cette affectation, les fonds propres seront positifs à concurrence de 84.606,21 euros et se présenteront comme suit :

Capital social :	5.035.552 euros
Report à nouveau négatif :	- 4.950.945 euros
Situation nette (positive) :	<u>84.606 euros</u>

Je vous demande également de bien vouloir me donner quitus pour l'exercice de ma mission jusqu'au 31 décembre 2019.

##### Rappel des dividendes distribués :

Je vous rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des quatre précédents exercices.

#### EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Sans objet

#### ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La société n'a, bien entendu, effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

Notre société n'a ni filiales ni participations.

## ACTIONNARIAT DES SALARIES

Dans le cadre du dispositif d'épargne salarial visé à l'article L225-102 du Code de Commerce, le personnel salarié de la société ne détient aucune participation dans le capital de la société.

\*\*\*

## SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020

Les opérations liquidatives se sont poursuivies.

La situation nette de la Société s'élevait à 84.606 euros, auquel il convient d'ajouter les intérêts perçus depuis et de déduire les frais suivants :

- honoraires du liquidateur pour l'année 2019 et le premier trimestre 2020 : 7.500 € HT,
- les honoraires de Maître KARABATSOS pour son assistance à la préparation de l'assemblée générale : 5.070 euros HT,
- les frais de publicités : 160 €,
- les frais de Greffe : 14,35 €.

## PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En l'absence d'exploitation, les comptes de liquidation que nous soumettons à votre approbation ont été établis en valeurs liquidatives.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe ainsi que le tableau des résultats prévu par l'article R225-102 du Code de Commerce.

## AFFECTATION DU RESULTAT

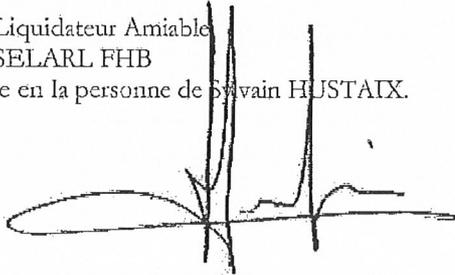
Conformément aux dispositions de la loi et des statuts, je vous propose de répartir le solde positif de liquidation par l'attribution d'une somme nette de 0,221 euros à chaque action correspondant au remboursement partiel de l'action dont la valeur nominale est de 16 euros. Cette attribution vaut répartition pour solde de tout compte.

### Dividendes à distribuer

Je procéderai à une répartition du solde positif de liquidation en un chèque tiré sur le compte caisse des dépôts et consignations de l'affaire ; étant précisé que tout chèque qui ne serait ou ne pourrait être encaissé, sera remis sur un compte séquestre par mes soins.

Vous trouverez ci-joint le relevé du compte de l'affaire à la CDC.

Le Liquidateur Amiable  
La SELARL FHB  
prise en la personne de Sylvain HUSTAIX.



**BILAN ACTIF DÉTAILLÉ**

31/12/2019

<b>ACTIF</b>	Valeurs nettes au	Valeurs nettes au	Variation	
	31/12/19	31/12/18	en valeur	en %
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières (2)				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Créances (3)				
Autres (3)	89 526,21	107 799,58	-18 273,37	-16,95
46700000 SELARL FHB LIQUIDATEUR	89 526,21	107 799,58	-18 273,37	-16,95
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>89 526,21</b>	<b>107 799,58</b>	<b>-18 273,37</b>	<b>-16,95</b>
<b>TOTAL ACTIF GÉNÉRAL</b>	<b>89 526,21</b>	<b>107 799,58</b>	<b>-18 273,37</b>	<b>-16,95</b>

## BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

31/12/2019

PASSIF	Valeurs au	Valeurs au	Variation	
	31/12/19	31/12/18	en valeur	en %
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital (dont versé : 5 035 552.00 )	5 035 552.00	5 035 552.00		
10130000 CAPITAL	5 035 552.00	5 035 552.00		
Réserves				
Report à nouveau	-5 000 858.45	-5 371 613.44	370 754.99	6.90
11900000 REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	-5 000 858.45	-5 371 613.44	370 754.99	6.90
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice/perte)</b>	<b>49 912.66</b>	<b>370 754.99</b>	<b>-320 842.33</b>	<b>-86.54</b>
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>84 606.21</b>	<b>34 693.55</b>	<b>49 912.66</b>	<b>143.87</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>84 606.21</b>	<b>34 693.55</b>	<b>49 912.66</b>	<b>143.87</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>				
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>				
<b>PROVISIONS</b>				
Provisions pour risques		54 000.00	-54 000.00	-100.00
15110000 PROV PR LITIGES PRUD'HOMMAL		54 000.00	-54 000.00	-100.00
<b>TOTAL PROVISIONS</b>		<b>54 000.00</b>	<b>-54 000.00</b>	<b>-100.00</b>
<b>DETTES (1)</b>				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 920.00	19 106.03	-14 186.03	-74.25
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>4 920.00</b>	<b>19 106.03</b>	<b>-14 186.03</b>	<b>-74.25</b>
<b>TOTAL PASSIF GÉNÉRAL</b>	<b>89 526.21</b>	<b>107 799.58</b>	<b>-18 273.37</b>	<b>-16.95</b>

(1) Dont à moins d'un an

4 920,00

19 106,03

## COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

31/12/2019

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	% CA	Du 01/01/18 Au 31/12/18	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation						
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>						
Reprises sur prov. (amorts), transf. charges	54 000.00		393 354.16		-339 354.16	-86.27
78150000 REPRISE PROV. RISQUES & CHARGES	54 000.00		393 354.16		-339 354.16	-86.27
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>54 000.00</b>		<b>393 354.16</b>		<b>-339 354.16</b>	<b>-86.27</b>
Charges d'exploitation						
Autres achats et charges externes	16 088.46		23 555.12		-7 466.66	-31.70
62255000 HONOR CONSEIL JURIDIQUE	7 140.00		3 420.00		3 720.00	108.77
62269000 AUTRES HONORAIRES	4 959.54		17 735.12		-12 775.58	-72.04
62269800 HONORAIRES LIQUIDATEUR	3 988.92		2 400.00		1 588.92	66.21
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>16 088.46</b>		<b>23 555.12</b>		<b>-7 466.66</b>	<b>-31.70</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>37 911.54</b>		<b>369 799.04</b>		<b>-331 887.50</b>	<b>-89.75</b>
Quotes-parts résultat sur op. faites en commun						
Produits financiers						
Autres intérêts et produits assimilés	1 002.57		985.50		17.07	1.73
76800000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	1 002.57		985.50		17.07	1.73
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>1 002.57</b>		<b>985.50</b>		<b>17.07</b>	<b>1.73</b>
Charges financières						
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES</b>						
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>1 002.57</b>		<b>985.50</b>		<b>17.07</b>	<b>1.73</b>
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>38 914.11</b>		<b>370 784.54</b>		<b>-331 870.43</b>	<b>-89.50</b>
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	15 686.03				15 686.03	
77180000 AUTR. PRODUITS EXCEPTIONNL. GEST°	15 686.03				15 686.03	
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>15 686.03</b>				<b>15 686.03</b>	
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	4 687.48		29.55		4 657.93	
67180000 AUTR. CHARG. EXCEPTIONNL. GEST°	4 687.48		29.55		4 657.93	
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>4 687.48</b>		<b>29.55</b>		<b>4 657.93</b>	
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>10 998.55</b>		<b>-29.55</b>		<b>11 028.10</b>	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>70 688.60</b>		<b>394 339.66</b>		<b>-323 651.06</b>	<b>-82.07</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>20 775.94</b>		<b>23 584.67</b>		<b>-2 808.73</b>	<b>-11.91</b>
<b>Bénéfice ou Perte</b>	<b>49 912.66</b>		<b>370 754.99</b>		<b>-320 842.33</b>	<b>-86.54</b>



**SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION**

31/12/2019

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	en %	Du 01/01/18 Au 31/12/18	en %	Variation	
					en valeur	en %
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>		<b>100</b>		<b>100</b>		
Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des march. vendues						
<b>MARGE COMMERCIALE</b>						
Production vendue (biens et services)						
+ / - Production stockée						
+ Production immobilisée						
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>						
<b>CHIFFRE D'ACTIVITÉ</b>						
- Matières premières						
- Sous-traitance (directe)						
<b>MARGE DE PRODUCTION</b>						
<b>MARGE BRUTE TOTALE</b>						
- Autres achats						
- Charges externes	16 088		23 555		-7 467	-32
<b>VALEUR AJOUTÉE PRODUITE</b>	<b>-16 088</b>		<b>-23 555</b>		<b>7 467</b>	<b>-32</b>
Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés						
- Salaires et traitements						
- Charges sociales						
Total						
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>-16 088</b>		<b>-23 555</b>		<b>7 467</b>	<b>-32</b>
Reprises sur dép., prov., amort.	54 000		393 354		-339 354	-86
+ Transferts de charges d'exploitation						
+ Autres produits d'exploitation						
- Dotations amort. et dépréciations						
- Autres charges d'exploitation						
Total	54 000		393 354		-339 354	-86
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>37 912</b>		<b>369 799</b>		<b>-331 888</b>	<b>-90</b>
Opérations en commun						
+ Produits financiers	1 003		986		17	2
- Charges financières						
Total	1 003		986		17	2
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>38 914</b>		<b>370 785</b>		<b>-331 870</b>	<b>-90</b>
+ Produits exceptionnels (1)	15 686				15 686	
- Charges exceptionnelles (2)	4 687		30		4 658	
- Participation des salariés						
- Impôt sur les bénéfices (IS)						
Total	10 999		-30		11 028	
<b>RÉSULTAT EXERCICE</b>	<b>49 913</b>		<b>370 755</b>		<b>-320 842</b>	<b>-87</b>

(1) dont produits cessions éléments cédés  
 (2) dont valeurs comptables éléments cédés



N° 11084\* 20

Formulaire obligatoire  
(art. 223 du Code général des impôts)

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/19	et clos le	31/12/19	Régime simplifié d'imposition
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal
Si PMB innovantes, cocher la case ci-contre				<input checked="" type="checkbox"/>
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case				<input type="checkbox"/>

<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
COMPAGNIE THERMALE DE DAX 2 COURS DE VERDUN  40100 DAX	
SIRET 9 8 6 9 2 0 0 3 1 0 0 0 1 0	Mél : fabienne.brethes@fxb.eu
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET	

<b>B ACTIVITÉ</b>	
Activités exercées Hôtels et hébergement similaire	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)</b>		
1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31 % *	Bénéfice imposable à 28 %	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %		
2 Plus-values PV à long terme imposables à 15 %	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %	
PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %
		PV exonérées (art. 238 quinquies)

<b>3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>		
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i> <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i> <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité, art. 44 <i>undecies</i> <input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i> <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i> <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 <i>terdecies</i> <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i> <input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies A</i> <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i>	dans le secteur du logement social, art. 244 <i>quater X</i>
----------------------------------------------	-----------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------

<b>D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)</b>	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)</b>	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	

<b>F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbG/DAG4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)</b>	
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse 0 N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

<b>G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Si oui, indication du logiciel utilisé	ISACOMPTA CONNECT

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour déclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
EXCO FSO BAYONNE 60, Avenue Capitaine Resplandy 64100 BAYONNE	
Tél : 0559460050	Tél :

OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :			Date : 28/02/20 Lieu : DAX
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Qualité et nom du signataire :
			Signature

\* Pour les entreprises ayant un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux de l'IS est de 20% (au lieu de 25%).

MANDATAIRE JUDICIAIRE
CABINET FIB
Accusé de réception en préfecture
040-21400887-20210528-20210527-30-DE
Date de télétransmission : 31/05/2021
Date de réception en préfecture : 04/06/2021





Désignation de l'entreprise : COMPAGNIE THERMALE DE DAX Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12  
 Adresse de l'entreprise 2 COURS DE VERDUN 40100 DAX Durée de l'exercice précédent\* 12

Numéro SIRET\* 98692003100010 Néant  \*

				Exercice N clos le, 31/12/2019	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC	
		Frais de développement*	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	BK		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	
		Autres créances (3)	BZ	CA	89 526
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE	
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK	89 526	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	89 526	

Renvois : (1) Dont droit au bail : \_\_\_\_\_ (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP \_\_\_\_\_ (3) Part à plus d'un an : CR \_\_\_\_\_  
 Clause de réserve de propriété : \* Immobilisations : \_\_\_\_\_ Stocks : \_\_\_\_\_ Créances : \_\_\_\_\_

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise		COMPAGNIE THERMALE DE DAX		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		31/12/2019		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 5 035 552..... )	DA	5 035 552			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB				
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC				
	Réserve légale (3)	DD				
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI )	DF				
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ )	DG				
	Report à nouveau	DH	-5 000 858			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b> (bénéfice ou perte)	DI	49 913			
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées *	DK				
		<b>TOTAL (I)</b>	DL	84 606		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
Avances conditionnées		DN				
		<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP				
	Provisions pour charges	DQ				
		<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU				
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4 920			
	Dettes fiscales et sociales	DY				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ				
	Autres dettes	EA				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB				
		<b>TOTAL (IV)</b>	EC	4 920		
	Ecarts de conversion passif *	(V)	ED			
		<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	89 526		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB				
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC				
		ID				
		IE				
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF				
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 920				
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH					

\* Des explications concernant cette rubrique sont donnés dans la notice n° 2032

 Accusé de réception en préfecture  
 040-21400887-20210528-20210527-30-DE  
 Date de télétransmission : 31/05/2021  
 Date de réception préfecture : 31/05/2021



Désignation de l'entreprise : COMPAGNIE THERMALE DE DAX		Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires			
		FA	FB			
		FD	FE			
		FG	FH			
		FI	FK			
		FC				
		FF				
		FI				
		FL				
		FM				
		FN				
		FO				
		FP				
		FQ				
		FR				
		FS				
		FT				
		FU				
		FV				
		FW				
		FX				
		FY				
		FZ				
		GA				
		GB				
		GC				
		GD				
		GE				
		GF				
		GG				
		GH				
		GI				
		GJ				
		GK				
		GL				
		GM				
		GN				
		GO				
		GP				
		GQ				
		GR				
		GS				
		GT				
		GU				
		GV				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					
	Production vendue {	biens *				
		services *				
	Chiffres d'affaires nets *					
	Production stockée *					
	Production immobilisée *					
	Subventions d'exploitation					
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				54 000	
	Autres Produits (1) (11)					
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					54 000
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					
	Variation de stock (marchandises) *					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				16 088	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					
	Salaires et traitements *					
	Charges sociales (10)					
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			
			- dotations aux provisions			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					
Autres charges (12)						
Total des charges d'exploitation (4) (II)					16 088	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					<b>37 912</b>	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				1 003	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					
	Différences positives de change					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des produits financiers (V)					1 003	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					
	Intérêts et charges assimilées (6)					
	Différences négatives de change					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)						
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					<b>1 003</b>	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						





Désignation de l'entreprise		COMPAGNIE THERMALE DE DAX				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
INCORP.	CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
			1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste
					2		3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CZ	D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		KD	KE	KF
CORPORELLES	Terrains				KG	KH	KI
	Constructions	Sur sol propre	[ Dont Composants L9 ]		KJ	KK	KL
		Sur sol d'autrui	[ Dont Composants M1 ]		KM	KN	KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		[ Dont Composants M2 ]		KP	KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[ Dont Composants M3 ]		KS	KT	KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	KW	KX
		Matériel de transport *			KY	KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	LC	LD
		Emballages récupérables et divers *			LE	LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours			LH	LI	LJ	
	Avances et acomptes			LK	LL	LM	
	TOTAL III			LN	LO	LP	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G	8M	8T	
	Autres participations			8U	8V	8W	
	Autres titres immobilisés			IP	1R	1S	
	Prêts et autres immobilisations financières			IT	1U	1V	
	TOTAL IV			LQ	LR	LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	ØH	ØJ		
INCORP.	CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
			par virements de poste à poste			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
			1		2		3
					4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN	CØ	DØ
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO	LV	LW
CORPORELLES	Terrains				IP	LX	LY
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC
		Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS	MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	MJ	MK	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers			IU	MM	MN
		Matériel de transport			IV	MP	MQ
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW	MS	MT
		Emballages récupérables et divers *			IX	MV	MW
	Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ	NA	NB
	Avances et acomptes			NC	ND	NE	NF
	TOTAL III			IY	NG	NH	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ	ØU	M7	ØW
	Autres participations			IØ	ØX	ØY	ØZ
	Autres titres immobilisés			I1	2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E	2F	2G
	TOTAL IV			I3	NU	NK	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	ØK	ØL		

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20210524-20210527-30-DE  
Date de télétransmission : 31/05/2021

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2054

Exercice N clos le 31/12/2019

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

 Désignation de l'entreprise : COMPAGNIE THERMALE DE DAX

 Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 <b>TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

**CADRE B**

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =


Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032



Désignation de l'entreprise <b>COMPAGNIE THERMALE DE DAX</b>										Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
<b>CADRE A</b>		<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>			CY			EL			EM			EN		
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>			PE			PF			PG			PH		
Terrains			PI			PJ			PK			PL		
Constructions	Sur sol propre		PM			PN			PO			PQ		
	Sur sol d'autrui		PR			PS			PT			PU		
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions		PV			PW			PX			PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			QA			QB			QC		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD			QE			QF			QG		
	corporelles	Matériel de transport		QH			QI			QJ			QK	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL			QM			QN			QO			
Emballages récupérables et divers		QP			QR			QS			QT			
<b>TOTAL III</b>			QU			QV			QW			QX		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>			ØN			ØP			ØQ			ØR		
<b>CADRE B</b>		<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>												
Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements <b>TOTAL I</b>		M9	N1		N2		N3	N4		N5		N6		
Autres Immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>		N7	N8		P6		P7	P8		P9		Q1		
Terrains		Q2	Q3		Q4		Q5	Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1		R2		R3	R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8		R9		S1	S2		S3		S4		
	Inst. gales, agencements et am. des const.	S5	S6		S7		S8	S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4		T5		T6	T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements divers	U1	U2		U3		U4	U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8	U9		V1		V2	V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7		V8		V9	W1		W2		W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5		W6		W7	W8		W9		X1		
<b>TOTAL III</b>		X2	X3		X4		X5	X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL IV</b>		NL					NM					NO		
<b>Total général (I + II + III + IV)</b>		NP	NQ		NR		NS	NT		NU		NV		
<b>Total général non ventilé (N<sup>2</sup>+N<sup>3</sup>+NR)</b>		NW			<b>Total général non ventilé (NS+NT+NU)</b>		NY			<b>Total général non ventilé (NW-NY)</b>		NZ		
<b>CADRE C</b>														
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9			Z8		
Primes de remboursement des obligations									SP			SR		

Copyright Groupe ISA (2019) ISA COMPTA

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 203

Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20210526-20210527-30-DE  
Date de télétransmission : 31/05/2021  
Date de réception préfecture : 31/05/2021



Désignation de l'entreprise		COMPAGNIE THERMALE DE DAX				Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
<b>TOTAL I</b>		3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	54 000	4B	54 000	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5Y	
<b>TOTAL II</b>		5Z	54 000	TV	54 000	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
Autres provisions pour dépréciation (1)*		6X	6Y	6Z	7A		
<b>TOTAL III</b>		7B		TY	TZ	UA	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>		7C	54 000	UB	54 000	UD	
Dont dotations et reprises		<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'exploitation</li> <li>- financières</li> <li>- exceptionnelles</li> </ul>	UE	UF	54 000		
			UG	UH			
			UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.						10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20210528-20210527-30-DE  
Date de télétransmission : 31/05/2021  
Date de réception préfecture : 31/05/2021



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET  
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE\***

DGFIP N° 2057 - SD 2019

Désignation de l' entreprise : COMPAGNIE THERMALE DE DAX		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	89 526		89 526		
	Charges constatées d'avance	VS					
<b>TOTAUX</b>		VT	89 526	VU	89 526	VV	
RENOIS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	4 920		4 920		
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW					
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
<b>TOTAUX</b>		VY	4 920	VZ	4 920		
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK					

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032  
 Accusé de réception en préfecture  
 040-21400887-20210528-20210527-30-DE  
 Date de télétransmission : 31/05/2021  
 Date de réception préfecture : 31/05/2021



Désignation de l'entreprise : COMPAGNIE THERMALE DE D		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *	Exercice N, clos le : 31/12/2019	
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE</b>	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	49 913
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l'IS)		WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux à 0 %			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				WN	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
<b>TOTAL I</b>						WR	49 913
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV
		- imposées au taux de 0 %					WH
		- imposées au taux de 19 %					WP
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW
		- imputées sur les déficits antérieurs					XB
Autres plus-values imposées aux taux de 19 %							
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							
Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A	
Produit net des actions et parts d'intérêts :							
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							
Majoration d'amortissement*							
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté) (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 septies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5
		Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
<b>TOTAL II</b>						XH	
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>							
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice ( I moins II) déficit ( II moins I)		XI	49 913		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XJ			
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT</b> reportable en avant (ligne XO)				XN	49 913		

Accusé de réception en préfecture  
040-21400087-20210528-20210527-30-DE  
Date de télétransmission : 31/05/2021  
Date de réception préfecture : 31/05/2021

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER  
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058 - B - SD.2019

Désignation de l'entreprise <u>COMPAGNIE THERMALE DE DAX</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	6 063 007
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	49 913
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	6 013 094
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)		YK	6 013 094
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice			ZT
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis A1. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTALUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20210528-20210527-30-DE  
Date de télétransmission : 31/05/2021  
Date de réception préfecture : 31/05/2021

Désignation de l'entreprise <b>COMPAGNIE THERMALE DE DAX</b>										Néant <input type="checkbox"/> *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	-5 371 613	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB							
						- Autres réserves	ZD							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	370 755		Dividendes	ZE								
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF								
	<b>TOTAL I</b>	ØF	-5 000 858		Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	<b>TOTAL II</b>	ZG			-5 000 858				
					ZH			-5 000 858						
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail			J7					YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance									YT				
	- Locations, charges locatives et de copropriété	dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8					XQ				
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	16 088			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV				
	- Autres comptes	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES					ST				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	16 088		
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS						9Z			
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX			
T. V. A.	- Montant de la T. V. A. collectée										YY			
	- Montant de la T. V. A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018) *										ØB			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%		
	- Numéro de centre agréé *	XP										- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 sinon 0	ZR
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG			
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe)

**DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES**

Désignation de l'entreprise : <u>COMPAGNIE THERMALE DE DAX</u>						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE</b>							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>			<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *</b>				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦				⑧	⑨	19 %	
I. Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
		Gains et plus-values imposables au taux de 19 % (1)		(A)			(B)
		Gains et plus-values exonérés de plus-values		(C)			(D)
		Gains et plus-values exonérés de plus-values		(E)			(F)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Désignation de l'entreprise : COMPAGNIE THERMALE DE DAX

 Néant  \*

 Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % <sup>1</sup> ou 12,80 % <sup>2</sup>

 Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) <sup>1</sup>
<sup>1</sup> Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

<sup>2</sup> Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

 Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à  
22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) <sup>1</sup>
**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine <sup>1</sup>	Moins-values à 12,80 % <sup>2</sup>	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % <sup>3</sup>	Solde des moins-values à 12,80 % <sup>4</sup>
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N-1			
N-2			
N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine <sup>1</sup>	Moins values			Imputations sur les plus-values à long terme <sup>5</sup>	Imputations sur le résultat de l'exercice <sup>6</sup>	Solde des moins-values à reporter col. <sup>7</sup> = <sup>2</sup> + <sup>3</sup> + <sup>4</sup> - <sup>5</sup> - <sup>6</sup> <sup>7</sup>
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % <sup>2</sup>	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) <sup>3</sup>	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) <sup>4</sup>			
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N-1						
N-2						
N-3						
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**  
**RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

 Formulaire obligatoire  
 (article 53 A du Code  
 général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <u>COMPAGNIE THERMALE DE DAX</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)</b>						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Désignation de l'entreprise : COMPAGNIE THERMALE DE DAX		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019	
Durée en nombre de mois		1   2	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>			
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
<b>TOTAL 1</b>		OX	
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
<b>TOTAL 2</b>		OM	
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
<b>TOTAL 3</b>		OJ	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + total 2 - total 3)	
		OG	
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		SA	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE , cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	Effectifs au sens de la CVAE *	EY
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)			HX
Période de référence	GY		
Date de cessation			
<p>(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production, imputée sur la ligne OU.</p> <p>* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.</p>			

**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant \* 

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 9 8 6 9 2 0 0 3 1 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE COMPAGNIE THERMALE DE DAX

ADRESSE (voie) 2 COURS DE VERDUN

CODE POSTAL 40100 VILLE DAX

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	98868
Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination CAISSE D'EPARGNE  
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention 30.0000 Nb de parts ou actions 25 368.00  
 Adresse : N°  Voie APC SUD  
 Code Postal 40100 Commune DAX Pays FRA

Forme juridique  Dénomination CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT  
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention 10.0000 Nb de parts ou actions 10 500.00  
 Adresse : N°  Voie LA CROIX DU MAIL  
 Code Postal 33081 Commune BORDEAUX Pays France

Forme juridique  Dénomination VILLE DE DAX  
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention 60.0000 Nb de parts ou actions 63 000.00  
 Adresse : N°  Voie PLACE SAINT PIERRE  
 Code Postal 40100 Commune DAX Pays France

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



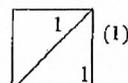
Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

### FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2059-G-SD 2019



Néant \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET : 9 8 6 9 2 0 0 3 1 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE COMPAGNIE THERMALE DE DAX

ADRESSE (voie) 2 COURS DE VERDUN

CODE POSTAL 40100 VILLE DAX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Copyright Groupe ISA (en 9) ISACOMPTA

Forme juridique \_\_\_\_\_ Dénomination \_\_\_\_\_

N° SIREN (si société établie en France) \_\_\_\_\_ % de détention \_\_\_\_\_

Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Forme juridique \_\_\_\_\_ Dénomination \_\_\_\_\_

N° SIREN (si société établie en France) \_\_\_\_\_ % de détention \_\_\_\_\_

Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Forme juridique \_\_\_\_\_ Dénomination \_\_\_\_\_

N° SIREN (si société établie en France) \_\_\_\_\_ % de détention \_\_\_\_\_

Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Forme juridique \_\_\_\_\_ Dénomination \_\_\_\_\_

N° SIREN (si société établie en France) \_\_\_\_\_ % de détention \_\_\_\_\_

Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Forme juridique \_\_\_\_\_ Dénomination \_\_\_\_\_

N° SIREN (si société établie en France) \_\_\_\_\_ % de détention \_\_\_\_\_

Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Forme juridique \_\_\_\_\_ Dénomination \_\_\_\_\_

N° SIREN (si société établie en France) \_\_\_\_\_ % de détention \_\_\_\_\_

Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Forme juridique \_\_\_\_\_ Dénomination \_\_\_\_\_

N° SIREN (si société établie en France) \_\_\_\_\_ % de détention \_\_\_\_\_

Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Forme juridique \_\_\_\_\_ Dénomination \_\_\_\_\_

N° SIREN (si société établie en France) \_\_\_\_\_ % de détention \_\_\_\_\_

Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter les tableaux en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Accusé de réception en préfecture  
04821400887-20210528-20210527-20 DE  
Date de télétransmission : 31/05/2021  
Date de réception préfecture : 31/05/2021

## BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

28/02/2020

<b>ACTIF</b>	Valeurs nettes au	Valeurs nettes au	Variation	
	28/02/20	31/12/19	en valeur	en %
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières (2)				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Créances (3)				
Autres (3)	84 606.21	89 526.21	-4 920.00	-5.50
46700000 SELARL FHB LIQUIDATEUR	84 606.21	89 526.21	-4 920.00	-5.50
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>84 606.21</b>	<b>89 526.21</b>	<b>-4 920.00</b>	<b>-5.50</b>
<b>TOTAL ACTIF GÉNÉRAL</b>	<b>84 606.21</b>	<b>89 526.21</b>	<b>-4 920.00</b>	<b>-5.50</b>

## BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

28/02/2020

PASSIF	Valeurs au	Valeurs au	Variation	
	28/02/20	31/12/19	en valeur	en %
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital (dont versé : 5 035 552.00 )	5 035 552.00	5 035 552.00		
10130000 CAPITAL	5 035 552.00	5 035 552.00		
Réserves				
Report à nouveau	-4 950 945.79	-5 000 858.45	49 912.66	1.00
11900000 REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	-4 950 945.79	-5 000 858.45	49 912.66	1.00
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice/perte)</b>		<b>49 912.66</b>	<b>-49 912.66</b>	<b>-100.00</b>
SITUATION NETTE	84 606.21	84 606.21		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>84 606.21</b>	<b>84 606.21</b>		
AUTRES FONDS PROPRES				
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>				
PROVISIONS				
<b>TOTAL PROVISIONS</b>				
DETTES (1)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 920.00	-4 920.00	-100.00
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>4 920.00</b>	<b>-4 920.00</b>	<b>-100.00</b>
<b>TOTAL PASSIF GÉNÉRAL</b>	<b>84 606.21</b>	<b>89 526.21</b>	<b>-4 920.00</b>	<b>-5.50</b>
(1) Dont à moins d'un an		4 920.00		

## COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

28/02/2020

	Du 01/01/20 Au 28/02/20	% CA	Du 01/01/19 Au 31/12/19	% CA	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation						
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>						
Reprises sur prov. (amorts), transf. charges			54 000.00		-54 000.00	-100.00
78150000 REPRISE PROV.RISQUES & CHARGES			54 000.00		-54 000.00	-100.00
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>54 000.00</b>		<b>-54 000.00</b>	<b>-100.00</b>
Charges d'exploitation						
Autres achats et charges externes			16 088.46		-16 088.46	-100.00
62255000 HONOR CONSEIL JURIDIQUE			7 140.00		-7 140.00	-100.00
62269000 AUTRES HONORAIRES			4 959.54		-4 959.54	-100.00
62269800 HONORAIRES LIQUIDATEUR			3 988.92		-3 988.92	-100.00
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>16 088.46</b>		<b>-16 088.46</b>	<b>-100.00</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>37 911.54</b>		<b>-37 911.54</b>	<b>-100.00</b>
Quotes-parts résultat sur op. faites en commun						
Produits financiers						
Autres intérêts et produits assimilés			1 002.57		-1 002.57	-100.00
76800000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS			1 002.57		-1 002.57	-100.00
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>1 002.57</b>		<b>-1 002.57</b>	<b>-100.00</b>
Charges financières						
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES</b>						
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>			<b>1 002.57</b>		<b>-1 002.57</b>	<b>-100.00</b>
<b>RÉSULTAT COURANT</b>			<b>38 914.11</b>		<b>-38 914.11</b>	<b>-100.00</b>
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion			15 686.03		-15 686.03	-100.00
77180000 AUTR.PRODUITS EXCEPTIONNL.GEST°			15 686.03		-15 686.03	-100.00
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			<b>15 686.03</b>		<b>-15 686.03</b>	<b>-100.00</b>
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion			4 687.48		-4 687.48	-100.00
67180000 AUTR.CHARG.EXCEPTIONNL.GEST°			4 687.48		-4 687.48	-100.00
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			<b>4 687.48</b>		<b>-4 687.48</b>	<b>-100.00</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>10 998.55</b>		<b>-10 998.55</b>	<b>-100.00</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			<b>70 688.60</b>		<b>-70 688.60</b>	<b>-100.00</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>			<b>20 775.94</b>		<b>-20 775.94</b>	<b>-100.00</b>
<b>Bénéfice ou Perte</b>			<b>49 912.66</b>		<b>-49 912.66</b>	<b>-100.00</b>

Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20210528-20210527-30-DE  
Date de télétransmission : 31/05/2021  
Date de réception préfecture : 31/05/2021

FHB  
3 Rue Bernadou  
64100 BAYONNE

tel > 09 72 30 20 40  
fax > 05 24 84 87 40

fhb

Administrateurs  
Judiciaires  
Associés

Associés

Hélène Bourbouloux  
Jean-François Blanc  
Gaël Couturier  
Cécile Dür  
Nathalie Leboucher  
Sylvain Hustaix  
Benjamin Tamboise  
Charlotte Fort  
Alicia Alves  
Eric Samson  
Théophile Fornacciari

Chargés de mission

Charlotte Arbona  
Marielle Béard  
Mathilde Bernard  
Oriane Billant  
Julia Callès  
Karine Couteau  
Léa Demeaux  
Victoire Dischamp  
Claire Dür  
Marie Fur  
Nikola Joksic  
Valentin Laigneau  
Diane Lemoine  
Henri Locqueville  
Cindy Loupias  
Geoffroy Malandain  
Pauline Mathou  
Corinne Martineau  
Alexandre Merle  
Sarah Ngo  
Philippe Paillaugue  
Quentin Roger  
Sylvie Roudil  
Carole Ruaud  
Aurélien Trassy-Paillogues  
Rémi Vigier

Neuilly sur Seine

Louviers  
Brive-la-Gaillarde  
Montpellier  
Rodez  
La Canourgue  
Libourne  
Pau  
Bordeaux  
Mont-de-Marsan  
Bayonne  
Boulogne-sur-Mer  
Evry

SELARL  
au capital de 1 700 643 Euros  
RCS Nanterre B 491 975 041  
TVA intracommunautaire :  
FR 04491975041  
Siège social :  
176 Avenue Charles de Gaulle  
92200 Neuilly sur Seine

VILLE DE DAX

Hôtel de Ville  
BP 344  
40107 DAX

BAYONNE, le 22 mars 2021

V/REF :  
N/REF : LA : SA COMPAGNIE THERMALE DE DAX – 5962  
SH/FBR

Cher actionnaire,

Je fais suite à mon précédent courrier du 11 février, et vous communique ci-après le montant définitif de la quote part vous revenant au titre de la distribution du solde de liquidation.

La prise en compte des chiffres définitifs (certains étaient provisionnés dans les comptes de clôture de liquidation soumis à l'assemblée générale du 30 janvier 2020) donne un solde définitif de liquidation de 69.858 € au lieu de celui de 69.733,38 € approuvé par l'assemblée du 30 décembre 2020.

La différence entre ces deux sommes est de 124,62 € en faveur du solde définitif de liquidation (+ 0,178%).

La part revenant à chaque action (314.722 actions d'une valeur nominale de 16 €) sur le solde de liquidation est de :

- Solde approuvé par l'assemblée : 69.733,38 € / 314.722 actions = 0,22157 €
- Solde réel : 69.858,00 € / 314.722 actions = 0,22196 €

Compte tenu de la faiblesse de cette différence nous vous proposons de ne pas réunir l'assemblée générale à nouveau pour la corriger et de répartir le solde définitif de liquidation soit 69.858 € au prorata des actions soit sur la base de 0,22197 € par action et non de 0,2215 € par action prévu par la troisième résolution de l'assemblée générale du 30 décembre 2020.

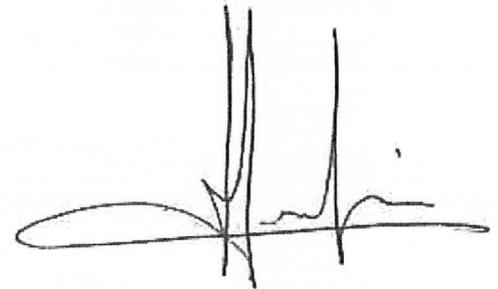
Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20210528-20210527-30-DE  
Date de télétransmission : 31/05/2021  
Date de réception préfecture : 31/05/2021

Il vous revient donc la somme de : 239.250 actions x 0,22197 € = **53.105,99 euros**.

Suite à la réception de votre RIB, j'initie un ordre de virement de ce montant, qui vous parviendra dans les prochains jours.

Je vous prie d'agréer, cher actionnaire, l'expression de mes salutations distinguées.

Sylvain HUSTAIX



**COMPAGNIE THERMALE DE DAX**  
Société Anonyme d'Economie Mixte Locale  
au capital de 5.035.552 euros en cours de liquidation  
Siège social et siège de la liquidation : 2 cours de Verdun, 40100 Dax, RCS Dax 986 920 031

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
D'APPROBATION DES COMPTES 2019 ET DE CLOTURE DE LIQUIDATION  
DU 30 DECEMBRE 2020 A 11 HEURES**

Le trente décembre deux mille vingt, à onze heures, les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dax (40100), salle de commission n° 1 sur convocation faite par le Liquidateur.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre recommandée adressée le quatorze décembre 2020.

Il a été établie une feuille de présence qui a été élargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Maître Sylvain HUSTAIX, représentant la SERARL FHB, préside la séance en sa qualité de Liquidateur Amiable.

Les deux actionnaires présents et acceptant représentant le plus grand nombre de voix sont désignés scrutateurs :

- La Ville de Dax représentée par Madame Odette DEDICU
- Le Syndicat des Etablissements Thermaux représenté par M. de Dax

M. remplit les fonctions de secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents et représentés possèdent <sup>80%</sup> actions, soit plus du cinquième des actions ayant droit de vote.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des Mandataires ;
- les formulaires de vote par correspondance ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires et les récépissés postaux d'envoi recommandé ;
- la copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20210528-20210521-30-DE  
Date de télétransmission : 31/05/2021  
Date de réception préfecture : 31/05/2021

- le rapport du liquidateur.

Puis le Président déclare que le rapport du liquidateur, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Liquidateur sur l'exercice clos au 31/12/2019 et sur l'ensemble des opérations de liquidation ;
- Examen, approbation et affectation du résultat des comptes 2019 ;
- Examen et approbation du compte de liquidation et vote d'une répartition pour solde de tout compte ;
- Quitus au Liquidateur et décharge de son mandat ;
- Constatation de la clôture de la liquidation.

Le Président donne lecture du rapport du liquidateur.

A l'issue de cette lecture, le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

#### **Première résolution – approbation des comptes annuels 2019 et affectation du résultat**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Liquidateur sur l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve ledit rapport ainsi que les comptes annuels 2019, faisant ressortir une situation nette positive de 84.606 euros, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 49.913 euros, majoré du « report à nouveau », déficitaire de 5.000.858 euros, soit un résultat déficitaire de 4.950.945 euros, au poste « report à nouveau ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité. *des participants ont voté 309220 voix sur 314782*

#### **Deuxième résolution - approbation du compte définitif de liquidation**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation, approuve ledit rapport ainsi que le compte définitif de liquidation qui en résulte, faisant ressortir une situation nette positive de 84.606 euros à laquelle il convient d'ajouter les intérêts perçus depuis et de déduire les frais suivants :

- Honoraires du liquidateur pour l'année 2019 et le premier trimestre 2020 : 7.500 € HT
- Honoraires de Maître KARABATSOS, pour son assistance à la préparation de l'assemblée générale : 5.070 € HT
- Frais de publicités : 160 €
- Frais de greffe : 14,35 €

qui constitue le solde positif de la liquidation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité. *des participants ont voté 314782*

Accusé de réception en préfecture  
0401214000867-20210528-20210527-30-DE  
Date de télétransmission : 31/05/2021  
Date de réception préfecture : 31/05/2021

*des participants ont voté 314782*  
*h* *D*

### Troisième résolution - solde de liquidation

L'assemblée générale décide de répartir le solde positif de liquidation s'élevant à 69.733,38 euros, par l'attribution d'une somme nette de 0,2215 euros à chaque action correspondant au remboursement partiel de l'action dont la valeur nominale est de 16,00 Euros. Cette attribution vaut répartition pour solde de tout compte.

En conséquence, l'assemblée générale donne tous pouvoirs au Liquidateur pour procéder à cette répartition entre les actionnaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

*des participants soit 309 220 voix  
sur 314 722*

### Quatrième résolution - clôture définitive de la liquidation

L'assemblée générale prononce la clôture définitive de la liquidation à compter de ce jour et donne quitus au Liquidateur de sa gestion et décharge de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

*des participants soit 309 220 voix  
sur 314 722*

### Cinquième résolution - Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

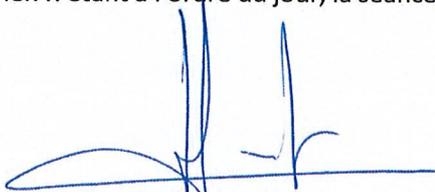
*des participants soit 309 220 voix  
sur 314 722*

Le Président constate alors que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est épuisé.

Il demande si quelqu'un souhaite avoir la parole.

Personne ne demandant la parole, le président constate la clôture de l'assemblée et il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le Président, les Scrutateurs et le Secrétaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



**Le Président**

Maître Sylvain HUSTAIX,  
représentant la SERARL FHB



**Les Scrutateurs**

**Le Secrétaire**



Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20210528-20210527-30-DE  
Date de télétransmission : 31/05/2021  
Date de réception préfecture : 31/05/2021